

CHAMP D'ACTION

Pollution accidentelle ou menace de pollution, des eaux intérieures ou marines, par toute substance. Agréments de la Sécurité Civile et du ministère de l'Environnement / Correspondant TRANSAID grand Ouest/Point Focal MarIcE pour l'Europe / Point focal ICe pour la France

24 h / 24

Tél. +33 (0)2 98 33 10 10

Fax +33 (0)2 98 44 91 38

Courriel : intervention@cedre.fr

Site Internet : <http://www.cedre.fr>



Notre réponse

Astreinte opérationnelle 24 h/24

Première assistance par téléphone puis par écrit

Envoi d'experts sur site si nécessaire

Niveau 1

Pollution simple : réponse téléphonique à vos interrogations, par notre cadre d'astreinte, suivie d'une confirmation écrite (télécopie, courriel). Envoi d'experts sur site possible.

Niveau 2

Pollution complexe : après une première réponse téléphonique par le cadre d'astreinte, mobilisation d'ingénieurs et techniciens dans nos locaux, activation temporaire de notre salle opérationnelle. Envoi d'experts sur site souhaitable.

Niveau 3

Pollution d'ampleur exceptionnelle : notre salle opérationnelle est activée de plusieurs semaines à plusieurs mois, l'ensemble de l'équipe est susceptible d'être impliqué, des experts se relayent sur place, sur le terrain et dans les PC, afin d'assister les autorités et les équipes.

Nous documentons les opérations de lutte : évolution des tendances (données importantes en vue d'indemnisation).

Cedre soutien à l'Intervention

SECTEUR PUBLIC MODE D'EMPLOI

Nos prestations

- > Informations sur le polluant : identification, caractéristiques, modélisation (évolution), risques pour l'homme et l'environnement.
- > Analyse de polluants et mesures de comportement/vieillessement.
- > Conseil sur les techniques de lutte.
- > Cartographies, synthèses, archives.
- > Reconnaissances de terrain, appui technique aux intervenants.

Notre personnel sur place

Nos experts sont mis à disposition pour assistance à la direction des opérations, aux reconnaissances sur le terrain, à l'analyse des situations et des risques, à la participation aux réunions de gestion de la crise, aux préconisations d'action et à l'organisation de chantiers de lutte ainsi qu'à la formation de personnel en urgence. Ils ne se substituent pas aux responsables de la lutte : ils les assistent et leur apportent des éléments en soutien aux décisions.

Le financement de notre intervention

Pour le secteur public, le financement de nos interventions de niveau 1 est assuré par une subvention d'État.

Nos interventions de niveau 2 et 3 doivent faire l'objet d'une convention dans les 48 heures qui suivent la mobilisation de nos personnels.

Nos outils à votre disposition

- > Laboratoire d'analyse, canal de simulation du vieillissement des produits dans le milieu (polludrome), colonne d'expérimentation, bassin en eau de mer (2 000 m²), plage artificielle (6 000 m²), serre d'expérimentation d'étude de la contamination des organismes vivants ;
- > Documentation opérationnelle sur les hydrocarbures et substances dangereuses ;
- > Simulation des dérives de surface en mer (Modèles Mothy de Météo France, OILMAP, CHEMMAP) et des comportements dans l'eau des polluants (modèle CHEMMAP, ADIOS) ;
- > Cartographie opérationnelle (dérives sur DYNAMAP/ARGEPOL) ;
- > Partenariat avec la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence (CASU) de l'Ineris, Météo France, les Douanes, l'Ifremer.